BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1484

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

789 821 352 RCS Lyon.
VALLEY INVESTMENT.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : 2, Rue Henri Legay, 69100 Villeurbanne.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : VALLEY INVESTMENT Forme : Société par actions simplifiée (Société à associé unique) Adresse du siège : 2 rue Henri Legay 69100 Villeurbanne Capital : 100 000 € Numéro unique d'identification : 789 821 352 Lieu d'immatriculation : RCS LYON Société absorbée : DATA RESPONS Forme : Société par actions simplifiée (Société à associé unique) Adresse du siège : 2 rue Henri Legay 69100 Villeurbanne Capital : 40 000 € Numéro unique d'identification : 400 305 223 Lieu d'immatriculation : RCS LYON Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 4 921,76 € Passif : 27 891,76 € Actif net : - 22 970 € Rapport d'échange des droits sociaux : néant Montant prévu de la prime de fusion : néant Date du projet commun de fusion : 30 septembre 2026 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : - Le 30 septembre 2026 au Greffe du Tribunal des Activités Economiques de LYON au nom de la société VALLEY INVESTMENT - Le 30 septembre 2026 au Greffe du Tribunal des Activités Economiques de LYON au nom de la société DATA RESPONS Les créanciers des sociétés participantes dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et les délais prévus par les articles L.236-15 et R.236-11 du Code de commerce..